



ATELIER PRÉVENTION DES ACCIDENTS CHEZ LE JEUNE ENFANT ET LE NOURRISSON

*(Atelier d'information et de prévention - non certifiant)
Ne constitue pas une formation aux premiers secours*

FORMATEUR

Formateur en prévention des risques professionnels, disposant des compétences nécessaires à l'animation de cet atelier et assurant une veille réglementaire et pédagogique permanente.

PUBLIC CIBLE

Cet atelier s'adresse à toute personne souhaitant améliorer la prévention des accidents chez le nourrisson et le jeune enfant :

- parents et futurs parents ;
- grands-parents et entourage familial ;
- assistants maternels ;
- professionnels de la petite enfance ;
- bénévoles intervenant auprès d'enfants.

L'atelier peut être organisé :

- à la demande d'une structure (RPE, collectivité, association, établissement, entreprise...) ;
- ou sur inscription individuelle lorsque SAP Formation organise directement une session ouverte au public.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Selon les modalités d'organisation retenues :

- structure organisatrice : jusqu'à 10 participants par atelier ;
- session ouverte au public : inscriptions individuelles, dans la limite des places disponibles.

PRÉREQUIS

Aucun.

ACCESSIBILITÉ - HANDICAP

Conformément à la loi n°2005-102 du 11 février 2005, l'accessibilité des personnes en situation de handicap est prise en compte.

Pour toute demande d'adaptation, contacter le référent handicap de l'organisme.

ORGANISATION ET MODALITÉS

Atelier basé sur des échanges, des supports visuels, des exercices de repérage des risques et des simulations d'appel aux secours. Aucun geste technique de premiers secours n'est enseigné ou pratiqué.

MODALITÉS D'ACCÈS

Pour les ateliers organisés à la demande d'une structure :

définition du besoin ;
proposition technique et financière ;
validation de la date ;
convention de formation ;
convocation selon les modalités convenues avec la structure.

Pour les sessions ouvertes au public :

inscription par téléphone, courrier électronique ou via le site internet ;
confirmation de l'inscription sous réserve des places disponibles ;
transmission des informations pratiques avant l'atelier.

DÉLAI D'INSCRIPTION

Structure :

délai convenu lors de l'organisation de l'atelier.

Session ouverte au public :

inscriptions possibles jusqu'à la date limite annoncée, sous réserve des places disponibles.

TARIFS

Structure :

sur devis.

Session ouverte au public :

tarif communiqué avant inscription.

DURÉE

3 heures.

OBJECTIFS DE L'ATELIER

- identifier les principaux risques d'accidents domestiques ;
- sécuriser l'environnement du nourrisson et du jeune enfant ;
- prévenir les chutes, brûlures, intoxications, noyades et risques d'étouffement ;
- connaître les numéros d'urgence ;
- transmettre un message d'alerte complet ;
- faciliter l'intervention des secours.

CADRE DE L'ATELIER

Cet atelier ne constitue pas une formation aux premiers secours. Aucun geste technique de secourisme n'est enseigné, démontré, entraîné ou évalué.

CONTENUS INDICATIFS

- développement de l'enfant et exposition aux risques ;
- sécurisation du domicile ;
- prévention des chutes, brûlures, intoxications et noyades ;
- prévention du risque d'étouffement ;
- rangement des médicaments et produits dangereux ;
- sécurisation des équipements ;
- organisation familiale en cas d'urgence ;
- numéros d'urgence et message d'alerte ;
- informations à préparer pour les secours ;
- accueil et guidage des secours.

MÉTHODES D'ANIMATION

- Échanges et apports ciblés
- Supports visuels
- Exercices de repérage des risques
- Études de situations
- Simulation d'appel aux secours

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Supports visuels (vidéoprojecteur)
- Documents et illustrations de prévention

LIMITES DE L'ATELIER

Ne sont notamment pas réalisés : RCP, PLS, claques dorsales, compressions thoraciques ou abdominales, gestes d'arrêt d'une hémorragie, manipulation de DAE ou mise en pratique sur mannequin.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation formative par questionnement oral, repérage des risques et simulation de message d'alerte. Aucun geste technique de premiers secours n'est évalué.

VALIDATION

Une attestation de participation est délivrée à l'issue de l'atelier.

Cette attestation ne constitue aucune certification, qualification ou attestation de formation aux premiers secours.